

Lac Léman : le préfet favorable au jet-ski, mais pas de façon "anarchique"

samedi 15.11.2014, 09:06

On devrait donc voir des jet-ski sur le lac Léman, mais de façon "très encadrée".



Voilà plusieurs semaines que la polémique liée à l'implantation prochaine d'une base de jet-ski sur le lac Léman (révélée par Le Messager) prend de l'ampleur.

Si l'instigateur de ce projet, qui a réussi à faire casser un ancien arrêté interdisant le jet-ski se félicite de l'avancée de ce dossier, de nombreuses voix s'élèvent contre. Un collectif d'associations est d'ailleurs en cours de constitution.

Dans ce concert de voix discordantes, le préfet de la Haute-Savoie vient de donner son avis. Il l'a fait par un communiqué de presse, vendredi 14 novembre, dans la soirée. Le représentant de l'Etat explique qu'un nouvel arrêté est en cours de rédaction. Concrètement, celui-ci ne devrait pas interdire purement et simplement la pratique du jet-ski, mais l'encadrera fortement. Georges-François Leclerc ne veut pas que les appareils se développent de façon "anarchique", livre-t-il sur son compte twitter : *"Je ne laisserai pas se développer la pratique anarchique du jet-ski sur le Léman."*

Le communiqué, plus développé, explique la démarche : *"Un nouvel arrêté sera donc pris dans les semaines qui viennent pour tenir compte de ce jugement ; il ne sera finalisé qu'après une large concertation de l'ensemble des usagers du lac."*

"La pratique du jet-ski sera très encadrée et donc limitée, poursuit le préfet, pour que les différents usages du lac : pêche, voile, loisirs liés à la baignade, transport de passagers, promenades et randonnées sur les espaces littoraux, préservation de la faune, de la flore et des paysages, ne soient pas gênés par une pratique débridée du jet-ski."

Le Messager